

Voilà ce que je pense du bill. Il répondait à des motifs louables, que beaucoup d'entre nous avons admis dans les débuts. Mais il a donné lieu à trop de mauvais arrangements. Pour ma part, ce résultat m'inquiète. J'estime qu'il tourne en ridicule le système des comités. Nous nous donnons la peine d'interroger les témoins et de convoquer diverses personnes pour les entendre, mais on envoie à la corbeille toutes les dépositions qui ont été recueillies.

En ce qui concerne la deuxième partie du bill, on aurait dû mettre le Parlement au courant des arrangements spéciaux conclus par la Commission fédérale des Communications et le CRTC au sujet du difficile problème que nous posent les stations émettant au-delà de nos frontières. Cela aurait peut-être raccourci considérablement les débats. Divers ministres et, en particulier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), nous ont dit que les entretiens se poursuivaient au niveau de l'administration. Nous avons vu défiler à l'immeuble Lester B. Pearson les fonctionnaires à la recherche d'un arrangement quelconque sur la façon de traiter ces stations périphériques, etc. A mon avis, il aurait été préférable que nous soyons au courant des projets, des ententes, des discussions et des accords. Mais tout cela n'a rien donné. Le gouvernement a décidé d'accorder un statut spécial au *Reader's Digest*, de détruire *Time Canada*, de ne pas attendre qu'on puisse conclure un accord international quelconque au sujet des stations à l'étranger et de faire adopter le bill C-58.

A mon avis, le gouvernement a bien des comptes à rendre. Je m'intéresse au phénomène dont nous avons été témoins ces derniers jours grâce aux ministériels et aux oppositionnels qui avaient de sérieuses réserves à propos de la politique du gouvernement et qui ont eu le courage de leurs convictions. Après tout, c'est à la Chambre que les représentants du public doivent faire part aux ministres et au gouvernement de leurs convictions à propos de ce qui est bon et de ce qui est mauvais ou de la façon dont certaines mesures toucheront certaines régions du Canada. Je ne trouve rien à redire à la conduite du secrétaire d'État (M. Faulkner), et à quel titre, mais j'ai d'abondantes critiques à faire d'une mesure dont l'application est tellement centriste. C'est presque un cas classique de pressions qui s'exercent à propos de cette expérience fédérale à laquelle nous participons tous. Les députés d'une province qui sera gravement touchée ont fait part de leur déception, mais d'après les résultats de l'étape du rapport, leurs revendications ne seront pas écoutées. Pourtant, il ne fait pas de doute qu'on ait fait part, à juste titre, à la fois au caucus et au ministre des résultats du torpillage du *Reader's Digest* et des répercussions que cela pourrait avoir sur une autre partie du Canada.

Les ministres ne doivent donc pas s'étonner de nos questions si, pour faire plaisir à quelques députés d'une partie du pays on a conclu un arrangement pour sauver un instrument de culture, si je peux qualifier ainsi le *Reader's Digest*, qu'on ne puisse rien faire à cause d'un nouvel arrangement dont nous ne connaissons rien parce que nous ne connaissons pas les fonctionnaires qui en ont été les artisans. Cependant, on a réduit ou supprimé d'autres instruments de notre culture, soit dans le domaine de la radiodiffusion.

Je n'ai aucun grief particulier à l'encontre des entreprises de télévision périphériques. Je pense que nous devons bien comprendre les pressions exercées sur l'ensemble de

Périodiques non canadiens

la radiodiffusion canadienne pour saisir les objectifs réels de la mesure actuelle. D'autre part, il est un peu trop facile de demander aux députés de ne pas réagir devant les changements fondamentaux apportés à la radiodiffusion dans les circonscriptions du pays qu'ils représentent, pendant que d'autres députés apparemment plus proches du gouvernement peuvent exercer des pressions et obtenir, par exemple, le changement de statut du *Reader's Digest*.

Peu importe si les ministres et les députés d'en face parlent à satiété au cours de ce débat. Ils n'arriveront jamais à me convaincre, pas plus, j'en suis sûr, qu'ils ne convaincront mes collègues, que les dispositions spéciales qui ont été prises n'étaient pas déjà incluses dans les plans du gouvernement à l'époque où il a introduit le bill C-58 à grand renfort de publicité. C'est d'ailleurs cet aspect du bill qui est le plus vexant et qui a amené les députés de l'arrière-ban à exprimer leur mécontentement, à la suite de quoi de nombreux députés de ce côté de la Chambre ont consacré une bonne partie du temps à exprimer leur indignation sur certains cas particuliers.

J'étais présent lorsque le Parlement a adopté à l'unanimité la nouvelle loi sur la radiodiffusion. Avec mes collègues du parti progressiste conservateur, j'ai approuvé cette orientation. Ce que j'apprécie le plus dans le CRTC, c'est la franchise. De toute évidence, l'unanimité ne peut pas se faire autour de toutes les décisions, dans un domaine qui occupe autant de place dans la vie que le temps qu'il fait. Tout le monde a son opinion sur la radiodiffusion, sur notre système d'enseignement, et tout le monde sait relever les points faibles.

● (1620)

Quoi qu'il en soit, cela étant dit, peut-être de façon quelque peu triviale et par trop simpliste, le CRTC se compose de gens sérieux nommés selon les prescriptions de la loi qui, après avoir été chargés de la faire, ont mis au point une réglementation publique qui pourrait, si elle était contestée, être justifiée en vertu de ce que j'aime appeler la règle de droit. Il n'y a aucun élément de la règle de droit lorsque les dispositions spéciales sont prises derrière des portes closes. C'est une erreur qui fait honte à un gouvernement qui épouse la cause de la démocratie libérale et une erreur que tout parti d'opposition qui se respecte doit contester. Nous aurions tort de laisser passer sous silence une telle erreur non seulement cet après-midi mais dans les jours à venir.

M. Jean-R. Roy (Timmins): Monsieur l'Orateur, on a beaucoup parlé au cours de ce débat fort long qui n'a pas donné grand-chose si ce n'est des résultats à mon avis négatifs. Qui plus est, si on a réussi à faire quelques accommodements, simplement le fait d'omettre la disposition touchant le contenu de 80 p. 100, point n'était besoin pour cela de tenir un aussi long débat et de retarder inutilement les travaux de la Chambre. Le bill aurait été accepté d'emblée.

Le débat a été exagéré par les deux camps. Les opposants ont trop mis l'accent sur la censure. On ne peut pas vraiment parler de censure à propos de ce bill. On a beaucoup trop parlé des pouvoirs qui manqueraient au ministre du Revenu national (M. Cullen) et de l'abus qu'il pourrait faire de ceux qu'il a.